

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2033

29 septembre 2010

SOMMAIRE

Alpha Real Estate (Luxembourg) S.à r.l.	97577	Pago S.à r.l.	97574
Autonomy II C	97572	Parana Corporation S.à r.l.	97574
Balboa S.A.	97581	Passage s.à r.l.	97574
CD Chateau S.à r.l.	97583	Patrimonius S.A.	97575
Crystal Chestnut S.à r.l.	97560	Pauliac S.à r.l.	97576
C.T.P.T.I., Conseil Technique et Planifica- tion de Travaux Industriels	97566	Pépinières Martin Wahl S.à r.l.	97576
Decem Titri Capital S.à r.l.	97538	PICO Invest HSA	97577
Dezmotec AG	97573	PICO Invest HSA	97577
Express Services	97579	Pictet	97572
FICREA (Luxembourg) S.A.	97567	Pictet Sicav II	97578
Geotherm	97551	Pierre Sünnen S.à r.l.	97578
GWM Renewable Energy I S.A.	97562	Pierre Wagner et Cie, s.à.r.l.	97573
Huma Consulting	97558	Piton Lux S.A.	97578
LSF5 Hayate Investments S.à.r.l.	97553	PL Holdings S.à r.l.	97579
LSF Quintet Investments S.à r.l.	97555	Podirest S.à r.l.	97582
Luxembourg Immune Mediated Inflamma- tory Disease Research Association	97568	PO Participations S.A.	97582
Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR	97563	PO Participations S.A.	97579
Milk-Bar-Snackbar-Pacha 2	97566	Praxis Luxembourg S.A.	97573
Modesta Investments S.à r.l.	97566	Prime Investment S.A.	97574
Morgan Sandler Securities S.A.	97567	Public Safety Luxembourg, S.à r.l.	97582
Morgan Sandler Securities S.A.	97567	Pyracantha Spf S.A.	97575
Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A.	97567	Reckitt Benckiser Investments (N°9) S.à r.l.	97583
MS Equity Financing Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	97568	REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.	97584
MWH S.à r.l.	97568	Reichmann S.A.	97584
Naptilia S.à r.l.	97571	Rietschaar S.A.	97584
Naturinvest S.à r.l.	97571	Rietschaar S.A.	97565
Nino S.à.r.l.	97572	Roland KNEIP ET CIE	97583
NIS Holdings S.à r.l.	97572	Roy Grandchildren Holding Company	97583
		San Prince Management	97584
		Vespucci Finance S.à r.l.	97577

Decem Titri Capital S.à r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.814.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“BNP Paribas”, a société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office at 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 662 042 449 acting through its Luxembourg branch, established at 23-25, avenue de la Porte Neuve, L-2087 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 23.968 (the "Founding Shareholder");

being represented by Mrs Stefanie FERRING, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a Luxembourg société anonyme which it declared to establish.

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration.

Art. 1. Form, Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law").

1.2 The Company exists under the name of "Decem Titri Capital S.A. ".

1.3 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Shareholder of the Company or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") or the sole director of the Company (the "Sole Director") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors or by the Sole Director.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The corporate object of the Company is to act as securitization vehicle for one or several securitization operations governed by and subject to the Securitization Law.

3.2 The business model of the Company is to enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to French or German government bonds, subnational bonds ("Länder-Bonds") and/or BNP Paribas commercial papers and to enter into any form of derivatives or options. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitization entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.3 Without prejudice to the foregoing, the Company may in particular:

- a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments;
- b) sell, transfer, assign or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors, the Sole Director or any person appointed for such purpose shall approve at such time;
- c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments;

d) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions and enter into any master agreement and related documents;

e) issue bonds, convertible bonds, notes or any other form of debt securities or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

f) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitization Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.4 In general, the Company may take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for the accomplishment and development of its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II – Share capital

Art. 5. Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up (by 100%).

In addition to the subscribed share capital, the Company's authorized share capital is set at thirty million Euro (EUR 30,000,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each (all shares in issuance from time to time being referred to as the "Shares").

Art. 6. Form of the shares.

6.1 The shares are in registered form only (actions nominatives).

6.2 A register of the shareholder(s) of the Company (the "Share Register") shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

Art. 8. Modification of capital and Preferential subscription rights.

8.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 Subject to the provisions of the 1915 Law, each shareholder shall have a preferential right of subscription in the event of the issue of new shares in return for contributions in cash. Such preferential subscription right shall be proportional to the fraction of the share capital represented by the shares held by the shareholder.

8.3 The preferential subscription rights of shareholders may be limited or cancelled by a resolution of the general meeting of shareholders called upon to resolve, in accordance with the conditions prescribed by the 1915 Law for amendments to the Articles, on the increase of the Company's share capital or upon the authorization to increase the Company's share capital.

8.4 Notwithstanding the provisions of article 8.1. above, within the limits of the authorized share capital set out under article 5, the Board of Directors or the Sole Director is authorized, during a five years period starting from the date of publication of the Articles in the Luxembourg legal gazette without prejudice to any renewals, to increase the issued share capital on one or more occasions within the limits of the authorized share capital. In this respect the Board of Directors or the Sole Director is authorized and empowered to:

- limit or cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders;
- determine the conditions of any capital increase made within the limits of the authorized capital including through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares or following the issue and exercise of bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided) or following the issue of bonds with any rights to subscribe for shares attached, or of any other financial instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares or in any other manner determined by the board of directors;
- set the subscription price with or without issue premium, the date from which the shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid financial instruments as well as all the other conditions and terms of such financial instruments including as to their subscription, issue and payment; and
- to take any necessary actions to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to this sub-paragraph 8.4.

8.5 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law in accordance with article 49-2 ff. of the 1915 Law.

Art. 9. Transfer of shares.

9.1 Subject to the following provisions, Shares are freely transferable by any shareholder.

9.2 Any sale (a "Proposed Sale") of part or all of the Shares made by a majority shareholder (the "Proposed Seller") shall be governed by subparagraphs 9.2 to 9.10 hereof. For the purpose of these sub-paragraphs, "Business Day" means any day that is not (i) a Saturday or a Sunday or (ii) a day on which banks are closed for business in Luxembourg, London or Paris and "Business Days" shall be construed accordingly.

9.3 Unless all of the minority shareholders have given their consent in writing to a Proposed Sale, any transfer of Shares pursuant to the Proposed Sale may only be made after the Proposed Seller submitted in writing to the Company an offer (the "Tag Offer") to buy all the Shares held by the minority shareholders (together with any other shares which may be allotted to the minority shareholders in the Tag Offer Period (as defined below), the "Tag Securities" and each a "Tag Security") on the terms set out in this article.

9.4 The terms of the Tag Offer shall be that:

- it shall be open for acceptance for not less than ten (10) Business Days beginning on the date of the notification of the Tag Offer to the Company (such period being the "Tag Period" and the Business Day on which the Tag Offer closes being the "Tag Closing Day"). The Tag Closing Date shall be clearly identified in the Tag Offer;

- the consideration for each Tag Security (the "Proposed Price") shall be equal to the highest price offered for each share pursuant to the Proposed Sale or any related transaction between the Proposed Seller and the proposed buyer (or any person connected to, or acting in conjunction with, the proposed buyer). Where the proposed purchase price to be paid by the proposed buyer to the Proposed Seller is to be made by means of a non-cash consideration, the Proposed Price shall be agreed upon by the Proposed Seller and the minority shareholder(s). In case no agreement is reached within five (5) Business Days, the minority shareholder(s) may either (i) request that an expert be appointed by the president of the Institut des Réviseurs d'Entreprises to make a valuation according to customary market practice or (ii) directly appoint an investment bank to make such a valuation. Any such election of expert shall be binding upon the parties;

- the Tag Offer shall be deemed to have been rejected by a minority shareholder if not accepted in accordance with the terms of the Tag Offer within the Tag Offer Period by such minority shareholder;

- any acceptance of the Tag Offer shall be irrevocable;

- any shareholder accepting the Tag Offer (an "Accepting Shareholder") may only accept the Tag Offer in respect of all of the Shares held by such shareholder;

- the consideration offered in respect of the Tag Securities shall be in cash.

9.5 The Company will notify, no later than five (5) Business Days after the receipt of the Tag Offer, such Tag Offer to all of the minority shareholders.

9.6 Any Accepting Shareholder(s) shall, no later than 17.00 Luxembourg time on Tag Closing Day, notify its acceptance of the Tag Offer to the Company. Such acceptance shall, in order to be valid, include details of any bank accounts on which the Proposed Seller shall pay the Proposed Price. In such case, the Accepting Shareholder(s) will only be required to transfer the title to their Tag Securities together with all rights attaching to them, free from all encumbrances, but they will not be required to make and will not make any warranties, indemnities, covenants and undertakings in relation to such Tag Securities (other than as regards their ownership of such Tag Securities).

9.7 Two (2) Business Days after the Tag Closing Date the Company shall notify the Proposed Seller in writing of the names and addresses of the Accepting Shareholders and of the number of Shares held by each such Accepting Shareholder.

9.8 Four (4) Business Days after the Tag Closing Date, the sale and purchase of the Tag Securities shall be completed and, upon receipt of a confirmation by each Accepting Shareholders that the Proposed Price has been duly paid, the Company shall register the transfer of the Tag Securities held by such Accepting Shareholder to the Proposed Seller in its Share Register.

9.9 No person may acquire any Shares pursuant to a Proposed Sale unless the Proposed Seller delivers a certificate issued by the Company that (i) the Proposed Sale does not trigger an obligation for the Proposed Seller to make a Tag Offer or (ii) that a Tag Offer has been made and that the Proposed Seller has acquired all of the Shares held by the Accepting Shareholders. The Company will issue such a certificate upon request of the Proposed Seller within two (2) Business Days after receipt of the request.

9.10 If, after a Proposed Sale has been completed, the Proposed Seller and any buyer enter into another transaction for the sale or transfer of Shares, then, if the price paid for such Shares exceeds the Proposed Price, then the Proposed Seller agrees to pay to each Accepting Shareholder an amount, per Share, equal to the difference between such price and the Proposed Price.

Chapter III - Bonds, Notes and Other debt instruments

Art. 10. Registered or Bearer form. The Company may issue bonds, convertible bonds, notes or other debt instruments under registered form. Bonds, convertible bonds, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV - Directors, Board of directors, Independent auditors

Art. 11. Board of directors or Sole director.

11.1 In these Articles, any reference to the Board of Directors shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

11.2 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least two directors of category A (the "A Directors") and one director of category B (the "B Director", together with the A Directors, the "Directors" and each a "Director"), who need not be shareholders. As long as the Founding Shareholder remains a shareholder of the Company, the A Directors shall at all times be chosen amongst persons designated for election by the Founding Shareholder. This applies also to any renewal or replacement of an A Director after a resignation, revocation or expiry of its mandate.

11.3 A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative in accordance with article 51bis of the 1915 Law who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

11.4 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

11.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 12. Meetings of the board of directors.

12.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

12.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

12.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

12.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 13. General powers of the board of directors / Sole director.

13.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders or the Sole Shareholder fall within the competence of the Board of Directors.

13.2 The Board of Directors or the Sole Director is authorized to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in such manner as the Board of Directors or the Sole Director deems appropriate.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members

of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors or the Sole Director shall determine.

14.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 15. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signature of one A Director and one B Director or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one A Director and one B Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 16. Independent auditor.

16.1 The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises) appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.

16.2 The registered independent auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

16.3 The independent auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has an interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided that paragraph 17.3 is complied with.

17.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3 In the event that any Director of the Company may have any opposing interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such opposing interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

17.4 If there is only one Director, by derogation to paragraph 17.3, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest opposing with that of the Company.

17.5 The provisions of the preceding paragraphs do not apply to decisions of the Board of Directors or of the Sole Director concerning day-to-day operations entered into under normal conditions.

Chapter V - General meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

18.1 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders and shall take the decision in writing.

18.2 In the event of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen (15) days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

18.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18.5 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, only the forms received by the Company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to shall be taken into account.

18.6 The shareholders are entitled to participate in the meeting by teleconference or by way of telecommunications allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means of communication must comply with technical features guaranteeing effective participation in the meeting whereof the deliberations are transmitted on a continuous basis.

18.7 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

18.8 The unanimous consent of all the shareholders is required for (i) any amendment to the Articles, (ii) the change of the nationality of the Company and (iii) any increase or reduction of the commitments of its shareholders.

Art. 19. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 15th day of the month of May at 3.00 p.m.. If such day is a Saturday, Sunday or a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of any shareholder.

Art. 21. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

Art. 22. Business year.

22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

22.2 The Board of Directors or the Sole Director shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 23. Distribution of profits.

23.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

23.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

23.3 The Board of Directors or the Sole Director may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation.

24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the procedure applicable to the amendment of the Articles or by a decision of the Sole Shareholder.

24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.

24.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitization Law of 22 March 2004.

Transitional Dispositions

1) The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

2) The first annual general meeting will be held in 2011.

Subscription and Payment

All the thirty-one (31) shares representing the capital have been entirely subscribed by BNP Paribas, Luxembourg branch, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

First resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, BNP Paribas, Luxembourg branch, considering itself as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is at 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as Directors, their term of office shall expire on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:

a) Stéphanie Majchrzak Gilot, as A Director, with professional address at 10A, Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Patrick Sabia, as A Director, with professional address at 10A, Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Eva Boehm, as B Director, with professional address at 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux-mille dix, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«BNP Paribas», une société anonyme de droit français, ayant son siège social à 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 662 042 449, agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, établie au 23-25, avenue de la Porte Neuve, L-2087 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés au Luxembourg sous le numéro B 23.968 (l'«Actionnaire Fondateur»),

dûment représentée par Maître Stefanie FERRING, avocat, demeurant avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant selon ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser le suivant acte constitutif d'une société anonyme luxembourgeoise qu'elle déclare constituer.

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale.

1.1 Par la présente, il est formé une société anonyme luxembourgeoise (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts de constitution (ci-après les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ciaprès la "Loi Titrisation").

1.2 La Société existe sous la dénomination: "Decem Titri Capital S.A.".

1.3 La Société peut comporter un seul actionnaire (l'«Actionnaire Unique») lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire Unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou l'administrateur unique de la Société (l'«Administrateur Unique») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le

siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'agir comme véhicule de titrisation pour une ou plusieurs opérations de titrisation régie(s) par et sujette(s) à la Loi Titrisation.

3.2 Le modèle d'activité de la Société est d'entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des obligations d'État françaises ou allemandes, des obligations sous-nationales ("Länder-Bonds") et/ou des effets de commerce de la BNP Paribas et de conclure toute forme de dérivés ou d'options. L'acquisition ou la prise de ces risques par la Société sera financée par l'émission de titres par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou pris par la Société.

3.3 Nonobstant ce qui précède, la Société peut en particulier:

- a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières ou instruments financiers;
- b) vendre, transmettre, céder ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le Conseil d'Administration, l'Administrateur Unique ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autre;
- c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers;
- d) conclure et exécuter des transactions de produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des swaps, des opérations à terme (futures), des transactions à terme, de gré à gré (forwards) et des options) et d'autres opérations similaires et de conclure toute forme de convention cadre et de documents liés;
- e) émettre des obligations, des obligations convertibles ou toute autre forme de titres représentatifs de dette ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et
- f) conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou prendre ces risques (c'est-à-dire avant l'émission de titres ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à ses titres ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

3.4 En général, la Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II - Capital social

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-), divisé en trente-et-une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

En plus du capital social souscrit, le capital social autorisé de la Société est fixé à trente millions Euros (EUR 30.000.000.-), représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune (toutes les actions émises de temps en temps seront collectivement dénommées les "Actions").

Art. 6. Nature des actions.

6.1 Les actions sont uniquement nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires de la Société (le "Registre des Actionnaires") sera tenu au siège social de la Société dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou domicile élu, le nombre des actions détenues par lui, le montant payé pour chaque action et la cession d'actions et les dates de pareilles cessions. La propriété des actions sera établie par l'enregistrement dans ce registre.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration ou que l'Administrateur Unique déterminera de temps à autre. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital.

8.1 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 Sous réserve des articles de la Loi de 1915, chaque actionnaire aura un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles actions en contrepartie d'un apport en numéraire. Ce droit de souscription préférentiel sera proportionnel à la partie du capital social que représentent les actions détenues par l'actionnaire.

8.3 Le droit de souscription préférentiel des actionnaires pourra être limité ou annulé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer, aux conditions requises par la Loi de 1915 pour la modification des Statuts, soit sur l'augmentation du capital social de la Société, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital social de la Société.

8.4 Nonobstant les dispositions de l'article 8.1 ci-dessus, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé dans les limites du capital social prévu à l'article 5, pendant une période de cinq (5) années débutant le jour de la publication des Statuts au Mémorial au Luxembourg sans préjudice de renouvellement, à augmenter le capital social souscrit à une ou plusieurs reprises dans les limites du capital social autorisé. A cet égard, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé et a reçu le pouvoir de:

- limiter ou d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants;
- déterminer les conditions de toute augmentation de capital opérée dans les limites du capital social autorisé y compris à travers des contributions en espèces ou en nature, par l'incorporation de réserves, émission de primes ou de bénéfices non distribués, avec ou sans émission de nouvelles actions ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations, convertibles en ou remboursables par ou échangeables contre des actions (soit prévue par les termes lors de l'émission soit prévue par la suite) ou suite à l'émission d'obligations avec tous les droits de souscrire des actions attachées, ou de tous autres instruments financiers donnant droit de souscrire des actions ou de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration
- établir le prix de souscription avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions ou d'autres instruments financiers porteront des droits de jouissance et, si applicable, la durée, l'amortissement, d'autres droits (remboursements anticipés inclus), taux d'intérêts, taux de conversion et d'échange des instruments financiers susmentionnés ainsi que toutes les autres conditions et termes de tels instruments financiers y compris, en ce qui concerne leur souscription, leur émission et leur paiement; et
- de prendre toute action nécessaire afin de modifier l'article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social suite à toute augmentation conformément à ce sub-paragraphe 8.4.

8.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi en conformité avec l'article 49-2 et suivants de la Loi de 1915.

Art. 9. Transfert d'actions.

9.1 Sous réserve des dispositions suivantes, les Actions sont librement cessibles par chaque actionnaire.

9.2 Toute vente (une "Vente Envisagée") d'une partie ou de toutes les Actions réalisées par un actionnaire majoritaire (le "Vendeur Envisagé") sera régie par les sous-paragraphe 9.2 à 9.10. Pour les besoins de ces sous-paragraphe, un "Jour Ouvrable" signifie chaque jour qui n'est pas (i) un samedi ou un dimanche ou (ii) un jour lors duquel les établissements de crédit sont fermés au Luxembourg, à Londres ou à Paris et "Jours Ouvrables" sera interprété conformément à ce qui précède.

9.3 Sauf si tous les actionnaires minoritaires ont donné leur accord écrit à la Vente Envisagée, toute cession d'actions suite à une Vente Envisagée ne peut avoir lieu qu'après que le Vendeur Envisagé ait soumis une offre (la "Tag Offre") d'acheter toutes les actions détenues par les actionnaires minoritaires (ensemble avec toutes les autres actions qui pourraient avoir été souscrites par les actionnaires minoritaires pendant la Tag Période (tel que définie ci-après), les "Tag Valeurs Mobilières" et chacune une "Tag Valeur Mobilière") selon les termes fixés par le présent article.

9.4 Les termes de la Tag Offre seront les suivantes:

- elle sera maintenue pour acceptation pendant dix (10) Jours Ouvrables à partir de la date de la notification de la Tag Offre à la Société (cette période étant définie comme la "Tag Période" et le Jour Ouvrable auquel la Tag Offre prendra fin étant définie comme le "Tag Jour de Clôture"). Le Tag Jour de Clôture devra être clairement indiqué dans la Tag Offre;
- la rémunération pour chaque Tag Valeur Mobilière (le "Prix Envisagé") sera égale au prix le plus élevé offert pour chaque action conformément à la Vente Envisagée ou à toute transaction liée passée entre le Vendeur Envisagé et l'acheteur envisagé (ou toute personne associée à ou agissant en relation avec l'acheteur envisagé). Au cas où le prix d'achat à payer par l'acheteur envisagé au Vendeur Envisagé serait à régler autrement que par un paiement en espèces, le Prix Envisagé sera à convenir entre le Vendeur Envisagé et les actionnaires minoritaires. Au cas où aucun arrangement ne sera trouvé endéans cinq (5) Jours Ouvrables, les actionnaires minoritaires auront le choix de (i) demander la nomination d'un expert par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de procéder à une évaluation selon les conditions de marché habituelles ou (ii) de nommer directement une banque d'investissement qui procédera à l'évaluation. Toute nomination d'expert engage les parties;
- la Tag Offre sera réputée rejetée par un actionnaire minoritaire si elle n'a pas été acceptée conformément aux termes de la Tag Offre et dans les limites de la Tag Période par ledit actionnaire minoritaire;
- toute acceptation de la Tag Offre sera irrévocable;
- tout actionnaire acceptant la Tag Offre (un "Actionnaire Acceptant") pourra uniquement accepter la Tag Offre pour toutes les Actions détenues par lui-même;
- la rémunération offerte en vertu des Tag Valeurs Mobilières sera en espèces.

9.5 La Société enverra, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables après avoir pris réception de la Tag Offre, ladite Tag Offre à tous les actionnaires minoritaires.

9.6 Tout Actionnaire Acceptant devra, au plus tard à 17.00 heures (Luxembourg) au jour du Tag Jour de Clôture, notifier son acceptation de la Tag Offre à la Société. Cette acceptation devra, afin d'être valable, inclure les détails relatifs à tous les comptes bancaires sur lesquels le Vendeur Envisagé devra virer le Prix Envisagé. Dans ce cas, l'Actionnaire Acceptant sera uniquement tenu de céder le titre attaché à ses Tag Valeurs Mobilières ensemble avec tous les droits liés, libre de toute charge, mais il ne sera pas tenu de et il ne donnera pas de garanties, d'indemnités, de stipulations et d'engagements en relation avec lesdites Tag Valeurs Mobilières (sauf en ce qui concerne la propriété des Tag Valeurs Mobilières).

9.7 Deux (2) Jours Ouvrables après le Tag Jour de Clôture la Société doit notifier au Vendeur Envisagé par écrit les noms et adresses des Actionnaires Acceptants et le nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire Acceptant.

9.8 Quatre (4) Jours Ouvrables après le Tag Jour de Clôture, la vente et l'achat des Tag Valeurs Mobilières doivent être complétés et, après réception d'une confirmation par chaque Actionnaire Acceptant que le Prix Envisagé a été dûment payé, la Société doit enregistrer le transfert des Tag Valeurs Mobilières détenues par un tel Actionnaire Acceptant au Vendeur Envisagé dans son Registre des Actionnaires.

9.9 Aucune personne ne peut acquérir une Action conformément à une Vente Envisagée, sauf si le Vendeur Envisagé produit un certificat émis par la Société que (i) la Vente Envisagée ne déclenche pas une obligation pour le Vendeur Envisagé de faire une Tag Offre ou (ii) que la Tag Offre a été faite et que le Vendeur Envisagé a acquis toutes les Actions détenues par les Actionnaires Acceptants. La Société émettra ledit certificat sur demande du Vendeur Envisagé endéans deux (2) Jours Ouvrables après réception de ladite demande.

9.10 Si, après qu'une Vente Envisagée ait été complétée, le Vendeur Envisagé et tout acheteur passent une autre transaction pour la vente ou le transfert des Actions, alors, si le prix payé pour de telles Actions excède le Prix Envisagé, alors le Vendeur Envisagé accepte de payer à chaque Actionnaire Acceptant un montant, par Action, égal à la différence entre un tel prix et le Prix Envisagé.

Chapitre III - Obligations et Autres titres représentatifs d'une dette

Art. 10. Nominatif ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations, des obligations convertibles et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative. Ces obligations, obligations convertibles et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Chapitre IV - Administrateurs, Conseil D'Administration, Réviseurs d'entreprises

Art. 11. Conseil d'administration ou Administrateur unique.

11.1 Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société a uniquement un seul directeur) tant que la Société n'aura qu'un seul actionnaire.

Tant que la Société n'aura qu'un seul actionnaire, la Société peut être dirigée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

11.2 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de deux (2) directeurs de la catégorie A (les "Administrateurs A") et un directeur de la catégorie B (les "Administrateurs B", ensemble avec les Administrateurs A, les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur") qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Tant que l'Actionnaire Fondateur demeure un actionnaire de la Société, les Administrateurs A seront toujours choisis parmi les personnes désignées pour élection par l'Actionnaire Fondateur. Ceci vaut également pour tout renouvellement ou remplacement d'un Administrateur A après sa démission, révocation ou l'expiration de son mandat.

11.3 Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915 qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

11.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

11.5 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou pour une autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration.

12.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

12.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée ultérieurement par une lettre écrite.

12.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, et ces participants seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

12.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration / Administrateur unique.

13.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'Actionnaire Unique relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

13.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société d'une manière telle que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique considère comme appropriée.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique déterminera.

14.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 15. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par un Administrateur A et un Administrateur B ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Réviseurs d'entreprises.

16.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.

16.2 Les réviseurs d'entreprise sont nommés pour une période déterminée parmi les réviseurs d'entreprises agréés auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

16.3 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne seront affectés ou annulés du fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou dirigeants de la Société y ont un intérêt, ou du fait qu'il soit administrateur, collaborateur, dirigeant ou employé de cette autre société ou entreprise, à condition que le paragraphe 17.3 soit respecté.

17.2 Tout Administrateur ou dirigeant de la Société qui agit comme administrateur, dirigeant ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société doit contracter ou autrement s'engager en affaire ne doit pas, seulement du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entité, s'empêcher de prendre en compte et de voter ou d'agir dans toutes matières en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

17.3 Dans le cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé dans une transaction de la Société et ne doit pas considérer ou voter toute transaction, et cette transaction, et cet intérêt de l'Administrateur doit être mentionné à la suivante assemblée générale des actionnaires de la Société.

17.4 S'il y a seulement un actionnaire, par dérogation au paragraphe 17.3, le procès verbal mentionnera seulement les opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 Les dispositions des paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Chapitre V - Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

18.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

18.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

18.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

18.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

18.5 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

18.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

18.7 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

18.8 L'accord unanime de tous les actionnaires est requis pour (i) tout changement aux Statuts, (ii) le changement de la nationalité de la Société et (iii) toute augmentation ou réduction des engagements des actionnaires.

Art. 19. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 15^e jour du mois de mai à 15.00 heures. Dans le cas où ce jour constituerait un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande de tout actionnaire.

Art. 21. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale.

22.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

22.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 23. Répartition des bénéfices.

23.1 Chaque année, cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

23.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

23.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Chapitre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation.

24.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts ou par une décision de l'Actionnaire Unique.

24.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Chapitre VIII - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. La Loi de 1915 ainsi que la Loi Titrisation trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions de transition

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les trente-et-une (31) actions représentant le capital ont été entièrement souscrites par BNP Paribas agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme des trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, une justification de ce qui précède ayant été dûment remise au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents euros.

Première assemblée de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie mentionnée ci-avant, BNP Paribas agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, exerçant les pouvoirs incombés à l'assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2015:

a) Stéphanie Majchrzak Gilot, Administrateur A, résidant professionnellement au 10A, Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

b) Patrick Sabia, Administrateur A, résidant professionnellement au 10A, Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) Eva Boehm, Administrateur B, résidant professionnellement au 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire en leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. FERRING, J.J. WAGNER

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2010. Relation: EAC/2010/9500. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010109141/711.

(100123915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Geotherm, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 154.790.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Nancy RAFHAY, employée privée, née à Montigny-le-Tilleul, (Belgique), le 23 mai 1975, demeurant à B-6741 Vance, 68, rue de la Fontaine, ici représentée par Madame Camille BRACONNIER, employée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Geotherm".

Art. 3. La Société a pour objet toutes les opérations d'import et export et de commerce de gros et de détail de pompes à chaleur et de tout matériel relatif à l'énergie renouvelable ainsi que toute prestation accessoire de chauffage et d'électricité.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Steinfort, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.
- 2.- Monsieur Michaël LÉONARD, chauffagiste, né à Bastogne (Belgique), le 23 avril 1973, demeurant à B-6840 Tournai, 32, Route du Père Lejeune, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BRACONNIER– J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2010. Relation: GRE/2010/2698. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010109184/116.

(100123153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

LSF5 Hayate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.733.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91 796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mrs Josiane Meissner, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 3 August 2010,

AND

Shining Nova III Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Mrs Josiane Meissner, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 4 August 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Hayate Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.578, incorporated pursuant to a deed of Maître AndréJean-Joseph Schwachtgen dated 8 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 416 of 21 March 2007, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 19 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1174 dated 4 June 2010.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,736,750 by an amount of EUR 3,625 to an amount of EUR 1,733,125 by the cancellation of 29 ordinary shares with a par value of EUR 125 each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company. This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,736,750 (one million seven hundred thirty-six thousand seven hundred and fifty euro) represented by 13,893 (thirteen thousand eight hundred and ninety-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 3,625 (three thousand six hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR 1,733,125 (one million seven hundred thirty-three thousand one hundred and twenty-five euro), represented by 13,864 (thirteen thousand eight hundred and sixty-four) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of cancellation of 29 (twenty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to Lone Star Capital Investments S.à r.l. of the said amount of EUR 3,625 (three thousand six hundred and twenty-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 13,864 (thirteen thousand eight hundred and sixty-four) ordinary shares and Shining Nova III Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,733,125 (one million seven hundred thirty-three thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 13,864 (thirteen thousand eight hundred and sixty-four) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissner, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 août 2010,

ET

Shining Nova III Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissner, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 4 août 2010,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Hayate Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.578, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 416 du 21 mars 2007, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 19 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1174 du 4 juin 2010.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.736.750 par un montant de EUR 3.625 pour le porter à un montant de EUR 1.733.125 par voie d'annulation de 29 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.736.750 (un million sept cent trente-six mille sept cent cinquante euros), représenté par 13.893 (treize mille huit cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par un montant de EUR 3.625 (trois mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 1.733.125 (un million sept cent trente-trois mille cent vingt-cinq euros), représenté par 13.864 (treize mille huit cent soixante-quatre) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, par voie d'annulation de 29 (vingt-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 3.625 (trois mille six cent vingt-cinq euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l..

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 13.864 (treize mille huit cent soixante-quatre) parts sociales ordinaires et Shining Nova III Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.733.125 (un million sept cent trente-trois mille cent vingt-cinq euros) représenté par 13.864 (treize mille huit cent soixante-quatre) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2010. LAC/2010/35340. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010109266/128.

(100123680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

LSF Quintet Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.900.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.284.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91 796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mrs Josiane Meissner, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 3 August 2010,

AND

F4O4 Holding, an exempt company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Mrs Josiane Meissner, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 3 August 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Quintet Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111 284, incorporated pursuant to a deed of Maître AndréJean-Joseph Schwachtgen dated 13 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°205 of 28 January 2006, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 17 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1838 of 23 September 2009.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,948,000 by an amount of EUR 47,250 to an amount of EUR 1,900,750 by the cancellation of 378 ordinary shares with a par value of EUR 125 each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,948,000 (one million nine hundred forty-eight thousand euro) represented by 15,583 (fifteen thousand five hundred and eighty-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 47,250 (forty-seven thousand two hundred and fifty euro) to an amount of EUR 1,900,750 (one million nine hundred thousand seven hundred and fifty euro), represented by 15,205 (fifteen thousand two hundred and five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of cancellation of 378 (three hundred and seventy-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to Lone Star Capital Investments S.à r.l. of the said amount of EUR 47,250 (fortyseven thousand two hundred and fifty euro).

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 15,205 (fifteen thousand two hundred and five) ordinary shares and F4O4 Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,900,750 (one million nine hundred thousand seven hundred and fifty euro) represented by 15,205 (fifteen thousand two hundred and five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twentyfive euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed. the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissner, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 août 2010,

ET

F404 Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissner, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 3 août 2010,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Quintet Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.284, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 13 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 205 du 28 janvier 2006, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 17 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1838 du 23 septembre 2009.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.948.000 par un montant de EUR 47.250 pour le porter à un montant de EUR 1.900.750 par voie d'annulation de 378 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.948.000 (un million neuf cent quarante huit mille euros), représenté par 15.583 (quinze mille cinq cent quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par un montant de EUR 47.250 (quarante-sept mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 1.900.750 (un million neuf cent mille sept cent cinquante euros), représenté par 15.205 (quinze mille deux cent cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, par voie d'annulation de 378 (trois cent soixante-dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 47.250 (quarante-sept mille deux cent cinquante euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 15.205 (quinze mille deux cent cinq) parts sociales ordinaires et F404 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.900.750 (un million neuf cent mille sept cent cinquante euros) représenté par 15.205 (quinze mille deux cent cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2010. LAC/2010/35339. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010109264/128.

(100123687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Huma Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3862 Schifflange, 5, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 154.793.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Véronique MOTYL, Directrice commerciale, née à Hayange (France), le 20 juin 1962, demeurant à L-3630 Kayl, 86, Route de Dudelange,

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée dénommée "HUMA Consulting", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, l'activité d'intermédiaire de commerce et de commissionnement d'affaires, plus précisément dédiée à l'accompagnement de personnes physiques ou morales, à l'exclusion de toute activité de conseil économique.

L'objet de la Société est en outre l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Schifflange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Véronique MOTYL, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 950, EUR.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. L'adresse du siège social est établie à L-3862 Schifflange, 5, Cité Op Soltgen.

2. La personne suivante est nommée, pour une durée indéterminée, comme gérante unique de la Société et occupera dorénavant la fonction suivante:

Madame Véronique MOTYL, Directrice commerciale, née à Hayange (France), le 20 juin 1962, demeurant à L-3630 Kayl, 86, Route de Dudelange,

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique de la société.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. MOTYL– J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2010. Relation: GRE/2010/2694. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010109212/119.

(100123158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Crystal Chestnut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.082.

In the year two thousand and ten on the twenty-eight day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Olympus Deep Holdings II L.P., a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Anca Iusco, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 July 2010

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Crystal Chestnut S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll registered with the Luxembourg trade and companies register Luxembourg B 150082 (the "Company").

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed Euro currency (EUR) into the US Dollar currency (USD), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 27 of July 2010 at 10 CET, according to which one Euro (EUR 1) is the equivalent of one dollar of the United States of America and twenty-nine cents (USD 1.29). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at sixteen thousand one hundred and twenty-five US Dollars (USD 16,125).

Second Resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the par value of the Company's shares from its current amount per share to one US dollar (USD 1) per share and consequently approves the resulting increase of the number of shares in the Company.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of sixteen thousand one hundred and twenty-five US dollars (USD 16,125) by an amount of eight thousand eight hundred and

seventy-five US dollars (USD 8,875) up to an amount of twenty five thousand US dollars (USD 25,000) by the issuance of eight thousand eight hundred and seventy-five (8,875) additional shares having a par value of one US dollar (USD 1) each. The entirety of the newly issued shares has been subscribed by the sole shareholder and has fully been paid up by a contribution in cash in the amount of eight thousand eight hundred and seventy-five US dollars (USD 8,875). The proof of the existence and the value of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Fourth Resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend the article 8 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“Art. 8. The Company’s share capital is set at twenty five thousand US dollars (USD 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1) each.”

Valuation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about thousand eight hundred Euros.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Olympus Deep Holdings II L.P., Olympus Deep Holdings, L.P, une société de droit des Iles Cayman ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (l’ «Associé Unique»),

ici représentée par Anca Iusco maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 28 juillet 2010

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La comparante est l’associé unique de Crystal Chestnut S.à r.l, a société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150082 (la «Société»).

La comparante, représentant l’intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide de convertir avec effet immédiat le capital social de la Société de l’euro (EUR) au dollar américain (USD), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 27 juillet 2010 à 10 heures CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à un dollar américain et vingt-neuf centimes (USD 1.29). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à seize mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 16,125).

Deuxième résolution

L’associé unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel à un dollar américain (USD 1) par part sociale et par conséquent approuve l’augmentation du nombre de parts sociales de la Société.

Troisième résolution

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de seize mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 16,125) par un montant de huit mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 8,875) à un montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25,000) par l’émission de huit mille huit cent quatre-vingt-cinq (8,875) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune. La totalité des actions nouvellement émises a été souscrite par l’associé unique et a été entièrement libérée par une contribution en espèce d’un montant de huit mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 8,875). La preuve de l’existence et du montant de la contribution en espèce a été produite au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'associé unique décide en conséquence de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25,000) représenté par vingt-cinq mille (25,000) parts sociales d'une valeur de un dollar américain (USD 1) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. IUSCO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33945. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010109125/103.

(100123982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

GWM Renewable Energy I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 151.462.

L'an deux mille dix, le douze juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GWM RENEWABLE ENERGY I S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 2010, publié au Mémorial C numéro 679 du 31 mars 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2010, publié au Mémorial C numéro 770 du 13 avril 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 3.520.000,-EUR, pour le porter de son montant actuel de 4.100.000,- EUR à 7.620.000,- EUR, par la création et l'émission de 3.520 actions nouvelles de 1.000,- EUR chacune, émises avec une prime d'émission totale de 31.680.000,- EUR et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions cinq cent vingt mille euros (3.520.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent mille euros (4.100.000,- EUR) à sept millions six cent vingt mille euros (7.620.000,- EUR), par la création et l'émission de trois mille cinq cent vingt (3.520) actions nouvelles de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, émises avec une prime d'émission totale de trente et un millions six cent quatre-vingt mille euros (31.680.000,- EUR), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les trois mille cinq cent vingt (3.520) actions nouvellement émises ont été souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme GWM RENEWABLE ENERGY S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, et intégralement libérées par des versements en numéraire.

La somme de trente-cinq millions deux cent mille euros (35.200.000,- EUR), faisant pour le capital social le montant de trois millions cinq cent vingt mille euros (3.520.000,- EUR) et pour la prime d'émission le montant de trente et un millions six cent quatre-vingt mille euros (31.680.000,- EUR), a été apportée en numéraire de sorte que la prédite somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme GWM RENEWABLE ENERGY I S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa premier).** Le capital souscrit est fixé à sept millions six cent vingt mille euros (7.620.000,- EUR), représenté par sept mille six cent vingt (7.620) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. FERNANDES, S. ERK, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2524. Reçu soixante-quinze euros. 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010109202/71.

(100123338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.213.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of July.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held a meeting (the Meeting) of the shareholders of Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, a Luxembourg société en commandite par actions organised as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B149.213 (the Company).

The Company has been incorporated by Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, on November 5th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 2nd, 2009 under number 2353.

Since the incorporation of the Company, the articles of association of the Company (the Articles) have not been amended.

THERE APPEARED:

1.- MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of EUR 500,000, incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg

trade and companies register under number B 110.701, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by Mrs. Dara SYCHAREUN, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 October 2009;

2.- CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE S.A., a public limited company (société anonyme), incorporated under the laws of France, registered with the Paris trade and companies register with number 353849599 and having its registered office at 100, boulevard du Montparnasse, F-75014 Paris,

here represented by Mrs. Dara SYCHAREUN, prenamed, by virtue of a proxy given on 5th November 2009; and

3.- AECOM GLOBAL INC., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the State of Delaware under number 3154514, and having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Mrs. Dara SYCHAREUN, prenamed, by virtue of a proxy given on 4th November 2009.

The said proxies, initialed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the notary, remained attached to the deed of incorporation and was filed at the same time with the registration authorities.

The agenda of the meeting is as follows:

1. Acknowledgement of a material error in the Transitional measures;
2. Rectification of this paragraph by replacing "31 December 2010" by "31 December 2009";
3. Miscellaneous.

The following corrective resolutions are hence taken:

First resolution

The Meeting acknowledged that a material error occurred in the Transitional measures.

Second resolution

The Meeting resolved to rectify the above described material error and replace this paragraph as follows:

«Exceptionally, the first financial year shall begin on the date hereof and end on 31 December 2009.»

Third resolution

For the purposes the Companies and Trade Register of Luxembourg the sole shareholder declares that the present deed rectifies the deposit number 090176417 of November 25th, 2009.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of this corrective deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille dix, le huit juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée (l'Assemblée) des associés de Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR", une société en commandite par actions organisée comme société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.149.213 (la Société). La Société a été constituée par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 décembre 2009 numéro 2353.

Depuis que la Société a été constituée, les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés.

ONT COMPARU:

1.- MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.701, et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

ici représentée par Madame Dara SYCHAREUN, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 30 octobre 2009;

2.- CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE S.A., société anonyme de droit français, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 353849599, et ayant son siège social au 100, boulevard Montparnasse, F-75014 Paris,

ici représentée par Madame Dara SYCHAREUN, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 5 novembre 2009, et

3.- AECOM GLOBAL INC., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 3154514, et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Dara SYCHAREUN, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 4 novembre 2009.

Lesdites procurations sont restées annexées au prédit acte de constitution et soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Reconnaissance d'une erreur matérielle dans les Dispositions transitoires
- 2.- Rectification de ce paragraphe par remplacement de "31 décembre 2010" par " 31 décembre 2009";
- 3.- Divers.

Les résolutions rectificatives suivantes doivent être prises:

Première résolution

L'assemblée a reconnu qu'une erreur matérielle s'est produite dans les Dispositions transitoires.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de rectifier l'erreur matérielle décrite ci-dessus et de remplacer ce paragraphe pour lui donner la teneur suivante:

«Exceptionnellement, le premier exercice social débute à la date des présentes et s'achève le 31 décembre 2009.»

Troisième résolution

Pour les besoins du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg l'associé unique déclare que le présent acte rectifie le dépôt numéro 090176417 du 17 novembre 2009.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte rectificatif sont estimés à environ 900,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante, il est stipulé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: D. SYCHAREUN – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 23 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2495. Reçu: soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010109273/113.

(100123523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Rietschaar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.867.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 5 août 2010

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur, de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué.

2. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. Monsieur Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RIETSCHAAR S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010110032/23.

(100124603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Milk-Bar-Snackbar-Pacha 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 156, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 39.347.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010109279/10.

(100123569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Modesta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MODESTA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010109280/11.

(100123852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

C.T.P.T.I., Conseil Technique et Planification de Travaux Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 101.644.

Société constituée suivant acte reçu par Maître BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 28 juin 2004, publié au Mémorial C N° 902 du 9 septembre 2004.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 03 juin 2010

Réunie au 4, Hanner der Schoul L 5446 Schengen

Sixième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Régis Krebs, demeurant F57415 Montbronn en qualité d'administrateur, Président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué ainsi que les mandats de Madame Solange GEISLER, demeurant à F 57415 Montbronn et de Monsieur Dominique PHILIPPE demeurant à L1749 Howald en qualité d'administrateurs.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat de la société Européenne de Courtage (Luxembourg) SA, 63-65, rue de Merl L 2146 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Les mandats ainsi nommés se termineront à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir au mois de juin 2016

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, l'assemblée qui a débuté à 10 heures a été clôturée à 11.30 heures

Signature

Le bureau

Référence de publication: 2010110872/23.

(100124560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Morgan Saddler Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.536.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 05 août 2010.

Marc Schintgen.

Référence de publication: 2010109281/10.

(100123300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Morgan Saddler Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.536.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 05 août 2010.

Michal Wittmann.

Référence de publication: 2010109283/10.

(100123900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.753.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 33 du 27 janvier 1994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN STANLEY CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010109284/13.

(100123129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

FICREA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.755.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 5 août 2010.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de prendre acte de la volonté de Monsieur Daniel PECHON de ne pas renouveler son mandat d'administrateur.
- de révoquer Monsieur Lionel POURRIERE de ses fonctions d'administrateur.
- de nommer comme nouveaux administrateurs:
 - La Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A. ayant son siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-59942 et dont le représentant permanent est Monsieur Guy FEITE demeurant professionnellement à 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
 - Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant professionnellement à 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
 - de renouveler à son poste d'administrateur:
 - Madame Michèle CABASSI, née le 2 juin 1944 à Hussigny-Godbrange, France, demeurant professionnellement à 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2014.

- de prendre acte de la volonté de la société Oxfordshire Services Ltd. de ne pas être renouvelée à son poste de commissaire aux comptes.

- de nommer au poste de commissaire aux comptes, la société MPM International S.A., ayant son siège social au 30 Route de Luxembourg, L-6916 Roodt-Sur-Syre inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010109879/31.

(100124458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

MS Equity Financing Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 49.878,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.080.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 883 du 16 octobre 2001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MS Equity Financing Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010109287/15.

(100123132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

MWH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.538.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.278.

Par résolutions circulaires signées en date du 22 juillet 2010, les associés ont accepté la démission de Wouter Dekkers avec adresse professionnelle au 123, Mercurius, 6922 LL Duiven, Pays-Bas de son mandat de gérant avec effet au 12 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010109288/13.

(100123119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

LIMIDRA, Luxembourg Immune Mediated Inflammatory Disease Research Association, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6951 Olingen, 28, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg F 8.446.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le onze août

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

- Dr Marco Hirsch, MD, Luxembourgeois, médecin spécialiste en rhumatologie. ZithaKlinik, Luxembourg, demeurant au 30 rue de Flaxweiler, L-6951, Olingen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Dr Paul Pescatore, MD, Luxembourgeois, médecin spécialiste en gastroentérologie, ZithaKlinik, Luxembourg, demeurant au 7 Cite Pescher, L-8035, Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Dr Jean-François Poulain, MD, Français, médecin spécialiste en dermatologie, Centre Hospitalier, Luxembourg, demeurant au, 18 rue Adames, L-1114, Grand-Duché de Luxembourg;

- Dr Sophie Norman, PhD, Britannique, pharmacologue, demeurant au 28 Rue de Clausen, L-1342, Grand-Duché de Luxembourg;

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. L'Association prend la dénomination "Luxembourg Immune Mediated Inflammatory Disease Research Association" dénommée ci-après "l'a.s.b.l.".

L'acronyme de l'a.s.b.l. est "LIMIDRA".

Art. 2. Le siège de l'a.s.b.l. est établi au 28 rue de Flaxweiler, L-6951, Olingen, Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. L'a.s.b.l. est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'a.s.b.l. a pour objet de promouvoir, sponsoriser et organiser la recherche sur les maladies inflammatoires et métaboliques chroniques au Grand-Duché de Luxembourg.

L'a.s.b.l. s'appuiera sur les collaborations avec des centres de recherche, universités, centres épidémiologiques, groupes de patients et industries pharmaceutiques etc., en fonction des projets réalisés.

B. Conditions d'admission et de démission des membres

Art. 5. Le nombre des membres de l'a.s.b.l. est illimité, mais il ne peut être inférieur à trois.

L'a.s.b.l. se compose de:

- membres effectifs
- membres d'honneur

La responsabilité des membres est limitée à leurs contributions.

Art. 6. Les membres fondateurs sont automatiquement des membres effectifs. Les membres effectifs assument l'engagement de fournir assistance et support à l'a.s.b.l. et ses activités auxquelles ils souhaitent activement contribuer.

Art. 7. Les membres d'honneur sont nommés par le conseil d'administration et n'ont pas besoin de s'acquitter d'une cotisation annuelle. Les membres d'honneur ont les mêmes droits et privilèges que les autres membres mais ils n'ont pas de droit de vote lors des assemblées générales. Les membres d'honneur ne doivent pas être impliqués de manière active dans les activités quelconques d'un membre de l'a.s.b.l. pouvant entrer en conflit avec l'objet de l'a.s.b.l.. Les institutions universitaires remplissent d'office les conditions nécessaires pour devenir membres d'honneur.

Art. 8. Le conseil d'administration décide souverainement des demandes d'admission de membres qui lui sont adressées par écrit. Le refus d'admission ne doit pas être motivé. Chaque membre peut démissionner en adressant sa démission par courrier recommandé au conseil d'administration. La composition de l'a.s.b.l. garantit l'indépendance par rapport aux sponsors financiers potentiels.

Art. 9. Tout membre qui compromet les intérêts de l'a.s.b.l. ou qui se rend coupable de manquements graves à son égard pourra être exclu de l'a.s.b.l.

Art. 10. L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présents.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les avoirs de l'a.s.b.l. et ne peut réclamer le montant des cotisations qu'il a versées.

Est réputé démissionnaire dans le délai de trois mois à partir de l'échéance des cotisations lui incombant le membre qui ne paye pas lesdites cotisations.

C. Recettes

Art. 11. Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'a.s.b.l. seront couverts par:

- a) Sponsoring par les industries pharmaceutiques et autres fonds de recherche
- b) Cotisations annuelles

Le conseil d'administration propose le montant des cotisations annuelles à l'assemblée générale, et ce pour l'année suivante. Les cotisations annuelles seront fixées entre un minimum de 5€ et un maximum de 500€.

- c) Les revenus nets des manifestations organisées par l'a.s.b.l.
- d) Les revenus nets des publications de périodiques, revues, annuaires, livres, etc. ainsi que les revenus nets provenant de la fourniture de conseils.
- e) Les autres subsides et dons accordés à l'a.s.b.l.

D. Conseil d'Administration

Art. 12. L'a.s.b.l. est administrée par un conseil d'administration qui se compose de trois membres effectifs au moins et de cinq membres effectifs au plus. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Pour être éligibles, les noms des candidats ainsi que l'acceptation écrite de ceux-ci de leur nomination devront parvenir au siège social de l'a.s.b.l. au plus tard un jour avant la date de l'assemblée générale au cours de laquelle l'élection des administrateurs aura lieu.

Art. 13. Les membres du conseil d'administration élisent entre eux ceux qui exerceront les fonctions de président, de trésorier et de secrétaire. Ils peuvent également choisir un vice-président parmi eux. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à l'un de ses membres.

Art. 14. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. Le conseil d'administration est renouvelable d'un tiers chaque année en tenant en compte du fait que les mandats du président, du secrétaire et du trésorier ne se renouvellent jamais la même année.

En cas de vacance d'un poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission, de retraite ou de révocation, les administrateurs restants peuvent élire une personne de leur choix pour pourvoir au remplacement du poste jusqu'à la prochaine assemblée générale qui confirmera ou rejettera cette nomination. Le membre du conseil d'administration nommé en remplacement d'un autre achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 15. Les membres du conseil d'administration sont convoqués aux réunions par le président du conseil d'administration. Une réunion du conseil d'administration peut également être convoquée à la demande d'au moins deux administrateurs. Le conseil d'administration ne peut valablement statuer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Si le quorum de présence n'est pas réuni lors de la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des administrateurs présents; mais dans ce cas, la convocation doit indiquer expressément que le quorum de présence ne doit pas être rempli lors de cette deuxième réunion.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président du conseil d'administration. En cas d'empêchement de celui-ci, la présidence sera confiée au vice-président.

Les décisions du conseil d'administration se prennent à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Toutes les décisions prises par le conseil d'administration sont inscrites dans des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration signés par deux administrateurs et insérés dans un registre spécial.

Art. 16. Le conseil d'administration va créer un conseil scientifique ayant pour but de choisir les projets de recherche compatibles avec l'objet de l'a.s.b.l. Le conseil d'administration peut créer d'autres comités ayant une mission spécifique.

Art. 17. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'a.s.b.l. et pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de celle-ci. Il est notamment chargé de l'organisation des activités et de la gestion administrative et financière de l'a.s.b.l.

Pour engager valablement l'a.s.b.l., la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle du président, du vice-président, du secrétaire ou du trésorier est requise, sauf dans les domaines expressément délégués par le conseil d'administration.

Art. 18. Le conseil d'administration établit les comptes de l'exercice de l'année écoulée et un rapport sur son activité pendant cet exercice et les soumet tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale.

E. Exercice Social et Gestion des comptes

Art. 19. L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Les comptes de l'association sont gérés par un trésorier qui devra être membre du conseil d'administration. Les comptes seront approuvés par l'assemblée générale.

F. Assemblée générale, Modification des statuts

Art. 20. Il est tenu au moins une assemblée générale chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice social à une date fixée par le conseil d'administration. Les membres de l'a.s.b.l. sont convoqués aux assemblées générales par le président du conseil d'administration par courrier simple à la porte ou mains.

L'assemblée peut en outre être convoquée spécialement par décision du conseil d'administration ou si un cinquième des membres effectifs le demande.

Chaque réunion se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres peuvent prendre part à l'assemblée. Seuls les membres effectifs ont un droit de vote. Il leur est loisible de s'y faire représenter par un autre membre mais non par un tiers; la procuration doit être écrite. Peuvent encore assister à l'assemblée toutes les personnes qui y ont été invitées par le conseil d'administration.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des présents ou représentés

Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres de l'a.s.b.l. par lettre simple, sinon par tout autre moyen approprié à l'initiative du conseil d'administration. Les tiers pourront en prendre connaissance en adressant une demande au siège social.

Des résolutions sur les modifications des statuts ne peuvent être prises que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres, présents ou représentés. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

2. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés; et

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, une décision pourra être prise, mais elle devra être homologuée par le tribunal civil.

G. Emploi du patrimoine en cas de dissolution

Art. 21. En cas de dissolution de l'a.s.b.l., l'assemblée générale décidera de la destination du patrimoine de l'association (à défaut d'accord celui-ci est transféré au Fonds Social de la commune du siège de l'association) et des modalités de la liquidation.

I. Divers

Art. 22. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la Loi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Signatures

Membres fondateurs

Référence de publication: 2010110905/149.

(100124427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Naturinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 108.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010109289/11.

(100123138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Naptilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.113.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NAPTILIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010109290/13.

(100123975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Nino S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Nicolas-Ernest Barblé.
R.C.S. Luxembourg B 76.488.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010109291/10.

(100123560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Autonomy II C, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 146.455.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 20 juillet 2010 a été informé par Messieurs Riccardo MORALDI et Michele CANEPA du non-renouvellement de leurs candidatures aux fonctions de gérants de la société et a décidé de nommer en remplacement:

- Mr Christopher JUSTE, gérant, administrateur de sociétés, 45, Am Wenkel, L-8086 Bertrange.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

En outre l'associé unique, dans ses résolutions du 20 juillet 2010 a renouvelé le mandat du gérant:

- Mr Richard HAWEL, gérant, administrateur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour AUTONOMY II C

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010109558/20.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 135.147.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59097 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109293/10.

(100123771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Pictet, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 38.034.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2010 a résolu:

- d'accepter la démission de Monsieur Pierre Etienne du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

- de coopter Monsieur Pascal Chauvaux (1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg), pour le remplacer jusqu'à la prochaine assemblée générale,

- de nommer Monsieur Laurent Ramsey président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour Pictet

Référence de publication: 2010109296/15.

(100123685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Dezmotec AG, Société Anonyme.

Siège social: L-4381 Ehlerange, 56, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 123.040.

AUSZUG

Aus der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 15. April 2010 geht hervor dass:
die Herren Back Andre, Lipiinsky Ralf Georg und Rücker Hans-Gerd Manfred als Verwaltungsratsmitglieder zurücktreten.

die Herren Haagen Nicolas Ernest und Rücker Hans-Gerd Manfred als Delegierte des Verwaltungsrats zurücktreten.

Herr Hans-Gerd Manfred Rücker, geboren am 05.01.1956 in Adenau, wohnhaft in 2, rue de PAlette, L-4010 Esch-sur-Alzette zum Verwaltungsratsmitglied ernannt wird. Sein Mandat endet während der Generalversammlung des Jahres 2012.

Herr Jürgen Weiß, geboren am 08.07.1941 in Stuttgart, wohnhaft in 16 Aystrasse, D-74354 Besigheim zum Verwaltungsratsmitglied ernannt wird. Sein Mandat endet während der Generalversammlung des Jahres 2012.

Herr Hermann Müller, geboren am 24.08.1956 in Bonn, wohnhaft in 35 Schussgasse, D-53332 Bornheim zum Verwaltungsratsmitglied ernannt wird. Sein Mandat endet während der Generalversammlung des Jahres 2012.

Herr Oliver Weiß, geboren am 12.02.1973 in Pforzheim, wohnhaft in Maulbronner Strasse 85-1, D-71655 Vaihingen Enz zum Verwaltungsratsmitglied ernannt wird. Sein Mandat endet während der Generalversammlung des Jahres 2012.

Herr Hans-Gerd Manfred Rücker, geboren am 05.01.1956 in Adenau, wohnhaft in 2, rue de PAlette, L-4010 Esch-sur-Alzette, zum Delegierten des Verwaltungsrats ernannt wird. Sein Mandat endet während der Generalversammlung des Jahres 2012.

Herr Oliver Weiß, geboren am 12.02.1973 in Pforzheim, wohnhaft in Maulbronner Strasse 85-1, D-71665 Vaihingen Enz zum Delegierten des Verwaltungsrats ernannt wird. Sein Mandat endet während der Generalversammlung des Jahres 2012.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift

Référence de publication: 2010110877/29.

(100124256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Pierre Wagner et Cie, s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 11.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2010109297/11.

(100123758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Praxis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 148.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2010109299/12.

(100123524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Parana Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.203.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Paran Corporation S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010109302/13.

(100123976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Prime Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.685.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12/09/1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010109300/16.

(100123351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Pago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Barblé.

R.C.S. Luxembourg B 33.747.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010109301/10.

(100123548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Passage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9660 Insenborn, 1, Bonnal.

R.C.S. Luxembourg B 98.431.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Insenborn, le 10 août 2010.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2010109303/12.

(100123574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Pyracantha Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 15.713.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12/09/1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010109320/16.

(100123350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Patrimonium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 51.848.

—
L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée «PATRIMONIUS S.A.» avec siège social à L-8399 Windhof, 10 rue de l'Industrie, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 51.848,

constituée originellement sous la dénomination de «PEINTURE GUY LAMARD S.A.», suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 24 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 528, en date du 16 octobre 1995;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 895, en date du 14 septembre 2005;

et modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Léon Thomas Tom METZLER, en date du 31 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 753, en date du 28 mars 2008.

L'Assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Cécile DURANDO, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 7, rue Xavier Brasseur.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvan HAUTECOEUR, comptable, demeurant professionnellement à L8399 Windhof, 10 rue de l'Industrie.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social de la société et création de nouvelles actions.

2.- et Modification de l'article cinq des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée " ne varietur " par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme d'un million deux cents mille euros (1.200.000.-€) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (31.250.-) à UN MILLION DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR1.231.250.-), par un versement en espèces de même montant, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

b) Cette augmentation de capital social a été souscrite par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans la prédite société et il n'y a pas de rompus.

c) De créer quarante-huit mille actions (48000) nouvelles d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) par action.

d) Ces actions nouvelles ont été attribuées aux actionnaires actuels au prorata des actions anciennes leur appartenant dans la prédite société.

Deuxième résolution

De ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à UN MILLION DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR1.231.250.-), représenté par quarante-neuf mille deux cent cinquante actions (49250) d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) par action.

(le reste sans changement)

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à DEUX MILLE EUROS (2000.-€)

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Durando; Hautecoeur; Cambier, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 2010. Relation: EAC/ 2010/ 8563. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 AOÛT 2010.

Référence de publication: 2010109304/67.

(100123421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Pauliac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.639.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 2 août 2010 que Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat de gérant de la société PAULIAC S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117 639, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 2 août 2010 que Monsieur Guy HORNICK a démissionné de son mandat de gérant de la société PAULIAC S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117 639, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 août 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010109305/15.

(100123644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Pépinières Martin Wahl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9365 Eppeldorf, 7, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le gérant

Référence de publication: 2010109307/10.

(100123308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Vespucci Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 180.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 133.525.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société tenue à Luxembourg en date du 30 juillet 2010 que:

1. L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation.
 2. L'assemblée générale décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010109403/19.

(100121590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

PICO Invest HSA, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 41.331.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010109309/11.

(100123919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

PICO Invest HSA, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 41.331.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010109310/11.

(100123920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Alpha Real Estate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 136.142.

—
Auszug aus der Schriftlichen Beschlussfassung der Gesellschafter im Umlaufverfahren vom 10. August 2010

Die Gesellschafter der ALPHA REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l. haben im schriftlichen Umlaufverfahren einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Jörg SIEBERT, Diplom-Ingenieur, geboren am 9. März 1958, wohnhaft in D-86899 Landsberg am Lech, Akelei Str. 6, mit sofortiger Wirkung von seiner Funktion als „A“-Geschäftsführer abzurufen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Christian SCHLEIF, Diplom-Ingenieur, geboren am 13. September 1974, geschäftsansässig in D-80331 München, Rosental 5, von seinem Mandat als „A“-Geschäftsführer zur Kenntnis und erkennen diesen an.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Frank BERLEPP, Geschäftsführer, geboren am 22. Februar 1959, geschäftsansässig in D-70182 STUTTGART, Katharinenstraße 20, mit sofortiger Wirkung zum „A“-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Frank BÖHME, Geschäftsführer, geboren am 15. August 1956, geschäftsansässig in D-70182 STUTTGART, Katharinenstraße 20, mit sofortiger Wirkung zum „A“-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. August 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010109775/32.

(100124486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Pictet Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.950.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2010 a résolu:

- d'accepter la démission de Monsieur Pierre Etienne du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

- de coopter Monsieur Pascal Chauvaux (1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) pour le remplacer jusqu'à la prochaine assemblée générale.

- de nommer Monsieur Laurent Ramsey président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour Pictet Sicav II

Référence de publication: 2010109311/15.

(100123684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Pierre Sünnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 8, Schenk.

R.C.S. Luxembourg B 145.738.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109312/10.

(100123309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Piton Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 135.702.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109313/9.

(100123688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Express Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 4.516.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 27. Mai 2009 geht hervor, dass:

- das Mandat von ERNST & YOUNG, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 47771, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft des Jahres 2010 verlängert wurde;
- die Mandate von Frau Marie-Antoinette Scholer, Frau Nelly Weiler, Herr Holger Gettmann als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft des Jahres 2010 verlängert wurden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010109589/20.

(100123725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

PL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.047.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59346 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109314/10.

(100123937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

PO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 131.555.

In the year two thousand and ten, on the twenty three in July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appears:

K DEVELOPPEMENT, a French joint-stock company, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue de Messine, F-75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies

Register under number B 447.882.002., here represented by Mr. Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the public limited liability company existing in Luxembourg under the name of "PO PARTICIPATIONS S.A." (the "Company") with registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 131.555, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 7th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2298 dated October 13th, 2007 and which bylaws have been last amended pursuant to a deed dated July 12th, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at one hundred and twenty-three million four hundred and nine thousand and eighty eight Euros (€ 123,409,088.-) split into one hundred and twenty-three million four hundred and nine thousand and eighty eight (123,409,088.-) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each"

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of one million and six hundred thousand Euros (€ 1,600,000.-) to raise it from its present amount of one hundred and twenty-three million

four hundred and nine thousand and eighty eight Euros (€ 123,409,088.-) to one hundred and twenty-five million nine thousand and eighty-eight Euros (€ 125,009,088.-) by creation and issue of one million and six hundred thousand (1,600,000) new shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the “New Shares”).

Subscription - Payment

The sole shareholder, K Développement, prenamed, resolves to subscribe for the one million six hundred thousand (1,600,000) New Shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, and fully pays them up at their nominal value in the amount of one million six hundred thousand Euros (€ 1,600,000.-), by contribution in cash in the same amount. The amount of one million six hundred thousand Euros (€ 1,600,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5 of the Company’s articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at one hundred and twenty-five million nine thousand and eighty eight Euros (€ 125,009,088.-) split into one hundred and twenty-five million nine thousand and eighty eight (125,009,088.-) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholder’s meeting are estimated at approximately two thousand six hundred Euros (2,600.-EUR). There being no further business to discuss, the meeting was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L’an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

K Développement, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 447.882.002,

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte d’Eich L-1450 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «PO PARTICIPATIONS S.A.» (la «Société»), ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.555, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2298 du 13 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 12, juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-trois millions quatre cent neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 123.409.088.-) représenté par cent vingt-trois millions quatre cent neuf mille quatre-vingt-huit (123.409.088.-) actions d’une valeur nominale d’un Euro (€ 1.-) chacune.

III. L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million six cent mille Euros (€ 1.600.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois millions quatre cent neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 123.409.088.-) à cent vingt-cinq millions neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 125.009.088.-) par la création et l’émission de cent vingt-cinq millions neuf mille quatre-vingt-huit (125.009.088) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions»), d’une valeur nominale d’un Euro (€ 1.-) chacune.

Souscription - Libération

L’associé unique, K Développement, précité, déclare souscrire aux un million six cent mille (1.600.000) Nouvelles Actions, d’une valeur nominale d’un Euro (€ 1.-) chacune, et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de un million six cent mille Euros (€ 1.600.000.-) par apport en numéraire d’un même montant. Un montant de un million

six cent mille Euros (€ 1.600.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq millions neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 125.009.088,-) représenté par cent vingt-cinq millions neuf mille quatre-vingt-huit (125.009.088,-) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille six cents Euros (2.600.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33439. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010109316/103.

(100123622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Balboa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.083.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 juillet 2010, laquelle, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding BALBOA S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 98083, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 156 du 6 février 2004;

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 48.000,- (quarante-huit mille euros) divisé en 4.800 (quatre mille huit cents) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées;

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding BALBOA S.A.;

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding BALBOA S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société;

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. SEIL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. LAC/2010/33910. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010109812/49.

(100124361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

PO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59312 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109317/10.

(100123627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Podirest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 10, Lëtzebuurgerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 83.447.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010109318/10.

(100123594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Public Safety Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.195.400,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 5, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.722.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1725 du 15 septembre 2006.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PUBLIC SAFETY LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010109319/15.

(100123310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

CD Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.963.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 août 2010

L'Assemblée Générale a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 28 juillet 2010, de

Monsieur Raphaël K. Tshilumba, gérant B

- de nommer comme nouveau gérant B de la société, avec effet au 4 août 2010, pour une durée illimitée:

Monsieur Vincent Bouffioux, ayant adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Pour CD Chateau S. à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010109430/19.

(100123044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Roland KNEIP ET CIE, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6940 Niederanven, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 18.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109322/10.

(100123586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Roy Grandchildren Holding Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109324/10.

(100123399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Reckitt Benckiser Investments (N°9) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.417.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59349 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109326/10.

(100123436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

San Prince Management, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 130.017.

—
Décision de l'Associé Unique en date du 20 juillet 2010

L'actionnaire unique accepte la démission de l'ancien administrateur et administrateur-délégué MULLERBACH INC Inc et nomme, comme administrateur unique - et administrateur-délégué, la société BRITISH INVESTMENT LUX S.A., ayant pour représentant permanent Mrs Desiree SINGH.

Le siège social de BRITISH INVESTMENT LUX S.A se situe #1 Mapp Street à Belize City - Belize. Cette société est enregistrée au Registrar of International Business Companies sous le numéro 95,647.

Mrs Désiree SINGH est domiciliée professionnellement à #1 Mapp Street à Belize City - Belize

Le remplacement de MULLERBACH Inc prend effet dès ce jour et son mandat prendra fin en 2015.

D'autre part, l'actionnaire unique accepte la démission de l'ancien commissaire aux comptes ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LIMITED et nomme en qualité de commissaire aux comptes la société FMV Consulting SA, ayant son siège social 47 boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, inscrite sous le numéro B. 109612 Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le remplacement de ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LIMITED prend effet dès ce jour et son mandat prendra fin en 2015.

Pour acceptation des mandats
BRITISH INVESTMENT LUX S.A
Desiree SINGH

Référence de publication: 2010109489/24.

(100123040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.547.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010109328/10.

(100123615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Reichmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 64.582.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010109329/11.

(100123631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Rietschaar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 87.867.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIETSCHAAR S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010109333/11.

(100123475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.
